



Montréal, le 20 janvier 2022

Monsieur Christian Dubé  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15e étage, Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Demande relativement aux salles à manger des restaurants**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nos organisations aimeraient obtenir des clarifications sur les justificatifs maintenant la fermeture des salles à manger. La récente annonce de l'ouverture des écoles et les explications entourant cette décision gouvernementale nous permettent de maintenir que les salles à manger des restaurants québécois sont des endroits sécuritaires et ainsi de croire à une réouverture de celles-ci dans les prochaines semaines.

La crise sanitaire a frappé et frappe encore durement les PME québécoises dont particulièrement le secteur de la restauration et cela, même si nos membres ont mis en place des normes strictes pour contrer la propagation du virus, notamment le passeport vaccinal qui, selon vos propos, est « l'équilibre qu'on a trouvé pour garder notre économie ouverte tout en protégeant la population », avant que soit refermée une nouvelle fois l'industrie de la restauration.

La résilience de plusieurs entrepreneurs a été mise à rude épreuve au cours des deux dernières années et la situation actuelle précarise à nouveau les projets de nombreux propriétaires de restaurants. En effet, selon un sondage<sup>1</sup> de la FCEI, en date de novembre - avant les nouvelles restrictions - ce sont 14 % seulement des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration au Canada qui avaient retrouvé leurs revenus normaux. Des entreprises de ce secteur qui sont sous leurs revenus normaux, ce sont 62 % qui ne pensent pas pouvoir tenir plus d'un an. Non seulement les petites entreprises n'ont pas retrouvé leurs ventes normales, mais elles sont aussi écrasées par d'énormes dettes contractées en raison de la pandémie. L'endettement moyen pour un restaurant avec salle à manger au Québec atteint en moyenne [206.944 \\$](#).

Nous ne pouvons omettre que les questionnements de nos membres se font de plus en plus nombreux relativement à la compréhension et à la cohérence de certaines mesures sanitaires. Nous jugeons que plusieurs mesures méritent des clarifications, car l'adhésion à ces mêmes mesures trouve sa source au niveau de cette même cohérence. N'étant pas nous-mêmes des spécialistes des questions de santé

---

<sup>1</sup> Source : FCEI, sondage Votre voix, n= 334 répondants (Canada), novembre 2021

publique, notre démarche s'inscrit dans une volonté de compréhension et d'obtention de précisions en nous adressant directement aux décideurs et spécialistes en la matière. D'entrée de jeu, au regard des chiffres compilés par [l'INSPQ](#), nombre de secteurs qui subissent des fermetures complètes ou partielles comme la restauration affichaient, avant l'annonce des récentes restrictions, des niveaux d'éclosions en milieu de travail nettement inférieurs à d'autres secteurs économiques qui demeurent toujours ouverts. Cela ne démontre-t-il pas qu'il est possible de laisser l'économie ouverte même en période de pandémie? Nous souhaitons d'abord obtenir des précisions à l'égard de la fermeture toujours rapide du secteur de la restauration qui a bien mis en place le protocole demandé et les mesures spécifiques à l'industrie.

### **Les mesures sanitaires en milieu scolaire sont semblables avec celles de la restauration : pourquoi alors ne pas rouvrir les salles à manger?**

Lors de la conférence de presse du 13 janvier 2022, le nouveau Directeur de la santé publique a affirmé qu'il : « n'est pas démontré actuellement, que ce soit ici ou ailleurs, que le milieu scolaire dans le contexte de la COVID, c'est un milieu qui va accentuer la progression des éclosions et de la contamination dans la communauté »<sup>2</sup>. À cet égard, nous désirons recevoir des précisions afin de comprendre pourquoi cette même transmission communautaire ne freine pas la réouverture des écoles, mais sert de prémisses au maintien de la fermeture des salles à manger.

En outre, vous comprendrez qu'aussi, en considération de la proximité entre les individus dans le milieu scolaire (dîner en groupes, rassemblement dans les salles de classe et les gymnases) et des mesures de protection somme toute semblables, les propriétaires de restaurants qui appliquent des mesures sanitaires strictes (passeport vaccinal, distanciation entre les tables, port du masque, désinfection régulière, etc.) sont en droit de comprendre en quoi le risque est plus élevé dans leurs établissements.

Par ailleurs, toujours au regard des propos tenus lors de cette conférence de presse il a été également mentionné que des éléments relatifs à la santé générale et mentale des étudiants ont pesé dans la balance pour la prise de décision de la Santé publique. Bien que les situations soient imparfaitement comparables, il n'en demeure pas moins que les restrictions pèsent lourd sur le moral des entrepreneurs et leurs employés. À cet effet, en décembre 2020, ce sont près du tiers des dirigeants de PME québécoises qui ont connu des problèmes de santé mentale.<sup>3</sup> De plus, en février 2021<sup>4</sup>, ce sont 48 % des propriétaires de PME qui affirmaient s'inquiéter des effets de la pandémie sur la santé physique (la leur, celle de leurs employés ou d'autres personnes) et 39 % affirmaient composer avec un stress important. Un an plus tard, nous pouvons anticiper que les résultats ne sont certainement pas à la baisse. Si l'on prend en considération cet élément quant à l'ouverture des écoles, est-ce que ce type de considération fait partie également des réflexions quant au maintien ou non de restrictions économiques?

---

<sup>2</sup> Marco Fortier, Retour en classe: Omicron ouvre la voie à l'école « sécuritaire », Le Devoir, 14 janvier 2022. Consultation en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/education/660114/quebec-pret-a-appeler-les-parents-a-la-rescousse-dans-les-ecoles>.

<sup>3</sup> FCEI, Communiqué de presse, 2 décembre 2020. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/la-sante-mentale-des-dirigeants-de-pme-est-mise-mal-en-temps-de>

<sup>4</sup> FCEI, sondage Votre voix, n= 930 répondants (Québec), février 2021

Nous tenons à préciser que nous ne remettons aucunement en question la décision d'ouvrir les écoles. Nous comprenons les motivations du gouvernement d'ouvrir celles-ci rapidement afin de ne pas ralentir la progression scolaire des enfants. Nous sommes naturellement en accord d'outiller le plus possible nos jeunes pour aider à la réussite scolaire, car elle est synonyme de prospérité pour l'ensemble de la société. Par contre, la situation de certains entrepreneurs et de leurs familles n'est pas exempte de lourdes répercussions. Ceux-ci vivent une situation importante d'instabilité où leur gagne-pain a été arrêté pour une troisième reprise. Plusieurs craignent que cette fermeture dure des mois et les force à recourir à un endettement accru. C'est sans compter l'effet de la fermeture sur la main-d'œuvre de l'industrie. Celle-ci quitte de plus en plus vers d'autres secteurs économiques et cela fragilise la possibilité d'une réouverture, même lors de la levée des restrictions sanitaires.

### **À ce stade-ci de la pandémie, la prévisibilité devient une mesure essentielle**

Après les nombreuses fermetures successives et réouvertures de commerces, la prévisibilité demeure le nerf de la guerre pour plusieurs entrepreneurs, particulièrement dans le secteur de la restauration où certaines caractéristiques inhérentes à cette industrie doivent faire partie des réflexions gouvernementales. En effet, l'industrie ne peut rouvrir avec un court préavis. Uniquement, pour la chaîne d'approvisionnement en nourriture, il faut compter plusieurs jours pour repartir celle-ci. Il faut aussi prévoir le même temps pour rappeler les employés au travail (ou en recruter de nouveaux).

Suivant la même logique sur laquelle vous légitimez la réouverture des écoles et suivant l'annonce de l'ouverture prochaine des salles à manger en Ontario, nous vous demandons d'annoncer la réouverture des salles à manger des restaurants le plus rapidement. De plus, pour permettre une nouvelle relance de l'industrie, il faudrait permettre du même coup la prolongation de l'Aide d'urgence pour les régions en alerte maximale jusqu'en mars. Finalement, nous vous saurions gré de répondre aux questionnements légitimes des entrepreneurs de notre secteur d'activité économique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

#### *Signatures des organisations*




Alain Mailhot  
Président-directeur général, ARQ  
Association Restauration Québec



Billy Walsh  
Président, ASDCM  
Association des sociétés de  
développement commercial de  
Montréal



Mathieu Dumulong  
Vice-président, ventes  
Colabor



François Vincent  
Vice-président Québec, FCEI  
Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante



Richard Sénéchal  
Président, Province de Québec  
Gordon Service alimentaire

c. c. : Dr Luc Boileau, directeur national de santé publique  
Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation  
André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie  
François Legault, premier ministre du Québec  
Caroline Proulx, ministre du Tourisme